



Régine MOULLET Prestataire Marchés Publics

Dématérialisation  
de la commande  
publique

**LE 1<sup>er</sup>  
OCTOBRE  
2018 : 100%  
NUMÉRIQUE**



Présentation du 18 Octobre 2018



**La Dématérialisation : Une figure imposée au 1<sup>o</sup> Octobre 2018**

## **DÉMATÉRIALISATION DE LA COMMANDE PUBLIQUE :**

### **ENTREPRISES, PRÉPAREZ-VOUS AU ZERO PAPIER**

#### **Pour quels Marchés ?**

La dématérialisation s'applique à toutes les procédures d'achats (au-dessus de 25 000 € HT) **Travaux – Fournitures - Services**

#### **Quelle échéance ?**

**À partir du 1er octobre 2018,**

Document réalisé par Régine MOULLET - le 18 Octobre 2018



# La Dématérialisation : Principes

Désormais



Le DCE est accessible depuis le Profil Acheteur en accès gratuit, libre, direct et complet ainsi que leurs modifications ;

**Les plateformes deviennent incontournable dans le processus**

## Des Echanges facilités

Publier / Trouver les consultations



Echanger

Réceptionner / Déposer des candidatures et offres

Publier / Rechercher des informations sur les marchés attribués

Le profil Acheteur est conçu pour effectuer en ligne l'ensemble des actions relevant des procédures de Marchés Publics.

### Exigences techniques Imposée

- Les fonctionnalités de la plateforme imposent certaines exigences techniques, de sécurité et d'accessibilité parmi lesquelles :
  - la taille,
  - les formats des documents tels que des formats XML



## Tous les acteurs gagnants

**Principes :** La Dématérialisation garantit la sécurité et l'intégralité des échanges par horodatage et permet une traçabilité de tous les échanges.

### Avantages pour l'entreprise

- Accès facilité à plus de marchés
- Garantie l'identité de l'entreprise,
- D'assurer le chiffrement et donc la confidentialité de la réponse
- Sécuriser les échanges



## Quels outils dois-je mettre en œuvre ?

### Le moyen utilisé

- Le certificat électronique qui est à acquérir auprès de prestataires agréés,
- Il doit être conforme à la **norme RGS\*\***,
- Une liste actualisée est disponible auprès de prestataires certifiés par BERCY,

■ **Cout 250 € pour 3 ans en moyenne**

## La signature électronique

- Si vous n'êtes pas doté du certificat, vous pouvez toujours postuler
- En effet, la signature au stade du dépôt de l'offre n'est plus imposée

### **Vous pourrez toujours**

- Vous authentifier
  - Avoir des échanges avec l'acheteur
  - Déposer votre offre via votre compte Fournisseur sur la plateforme de l'Acheteur
- En cas d'attribution la signature électronique vous sera imposée

- **Par le biais du certificat électronique**





## Dossier de candidature: Vers une simplification

### ◆ Le DUME (Document Unique de Marché Européen)

- C'est un document en ligne accessible via
- le candidat présente un DUME pour sa candidature sous la forme d'un échange de données structurées (ex. XML) pour les marchés lancés à compter du 1er avril 2018 ;

- <https://communaute.chorus-pro.gouv.fr/dume-a-enregistrerdume>

- Il a vocation à remplacer à terme les formulaires DC 1 et DC 2.

■ **Intérêts:** les informations figurant dans le DUME sont réutilisables pour chacun des marchés auquel l'entreprise postule,



Accueil

Mercredi 20 Juin 2018  
14:22 heure de Paris.

#### Rechercher

- Recherche rapide
- Recherche avancée
- Toutes les consultations

#### Organismes

- Avis annuel

# Le coffre fort électronique

## Coffre-fort électronique

Le coffre-fort électronique permet d'enregistrer en ligne les attestations ainsi que les documents complémentaires que votre entreprise souhaite mettre à disposition des acheteurs publics dans le cadre des données de candidatures. Les fichiers enregistrés dans cet espace ne seront consultables que par les acheteurs en charge des consultations pour lesquelles votre entreprise a soumissionné. Seul les utilisateurs disposant des droits "Gestionnaire du coffre-fort" ont la possibilité de modifier ou mettre à jour les documents disponibles dans cet espace. Adressez vous à l'administrateur du compte de votre entreprise pour connaître le nom de cette personne ou pour disposer de ces privilèges.

### Attestations

La garantie de validité des attestations enregistrées dans cet espace est de votre responsabilité. Assurez-vous de les maintenir à jour régulièrement.

Nom du document	Date de mise à jour	Action
KBIS		<input type="button" value="Choisir un fichier"/> Aucun fichier choisi
URSSAF		<input type="button" value="Choisir un fichier"/> Aucun fichier choisi
ASSURANCE		<input type="button" value="Choisir un fichier"/> Aucun fichier choisi
IMPÔTS		<input type="button" value="Choisir un fichier"/> Aucun fichier choisi
NOTI 1 (travail dissimulé)		<input type="button" value="Choisir un fichier"/> Aucun fichier choisi
NOTI 2 (attestation annuelle)		<input type="button" value="Choisir un fichier"/> Aucun fichier choisi

### Autres documents

Cet espace vous permet de stocker les documents complémentaires que vous souhaitez mettre à disposition des acheteurs publics. Pour ces documents non obligatoires, vous disposez d'un espace de 30 Mo.

Espace disponible :  Il vous reste 30.0 Mo sur les 30 Mo disponibles.



## Comment faire et vers qui se tourner ?

### Des actions à mener

**Etape 1** – Acquérir un certificat

**Etape 2** – Paramétrer un poste informatique dédié

**Etape 3** - vous entraînez au dépôt d'une offre sur des plateformes test.

### Vous formez

- Auprès de vos organisations professionnelles CCI, Capeb, Chambre des Métiers....
- Ou d'un prestataire extérieur

Document réalisé par Régine MOULLET - le 18 Octobre 2018

# Une feuille de route pour une DEMAT complète d'ici 2022



**2018-2022**

Plan transformation numérique de la commande publique

## Son objectif

La complète dématérialisation de la commande publique, sur toute la chaîne,

### Coté Acheteurs

Annonce  
Publique

Archivage

### Coté entreprise

Annonce  
Publique

Données  
essentielles  
du marché



## Questions diverses



**Régine Moullet**

Le savoir - faire marché

Prestataire Marchés Publics

**06 78 25 96 41**

**[ao.marches@gmail.com](mailto:ao.marches@gmail.com)**

